AR Prefecture
043-200073401-20240613-2024063-DE
Reçu le 20/06/2024

mézencloiremeygal
Communauté de Communes

COMMUNAUTE DE COMMUNES MEZENC LOIRE MEYGAL
10 PLACE ST ROBERT
43260 SAINT JULIEN CHAPTEUIL

N0 2024. 063

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de la convocation : 03/06/2024

Membres en exercice : 43 présents : 22 Votants : 25 Abstentions : 0 contre : 0 Pour : 25

SÉANCE du 13 Juin 2024

L'an deux mille vingt quatre, le Jeudi onze avril à 20 heures le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à Lantriac.

Membres présents : Roudil Aymeric, Devidal Joel, Chorliet Christian, Fargier Jean-Marc, Dunand-Grgic Dominique, Bonnet Raphaël, Bresselle Pierre, Mauté annie, Chaize Fernand, Chabannes Fabien, Arcis Michel, Jourdan Laure, Ribes Michel, Gentes Laurent, Sabatier jean-Pierre, Delmas Françis, Defay André, Cabanes François, Mourlevat Marie Agnès, Ferret André, Allary Jean-Pierre, Abrial Raymond.

Procuration de : Dessalces Bonnet Laurence à Mauté Annie, Veysset Marie Christine à Mourlevat Marie Agnès, Miramand Christine à Abrial Raymond

Secrétaire de séance : Bresselle Pierre

OBJET : Convention de groupement de commandes pour la passation du marché n°A2024020 d'Analyse de la Pratique Professionnelle à destination du personnel des Relais Petite Enfance avec la communauté d'agglomération du Puy en Velay et la communauté de communes de Cayres Pradelles.

La communauté de communes Mézenc Loire Meygal assure la gestion directe du Relais Petite Enfance RPE dans le cadre de sa compétence facultative « Petite enfance / enfance jeunesse ».

Le vice président délégué à la petite enfance expose « pour garantir un accueil de qualité au sein des RPE pour les assistants maternels, les enfants accueillis et les familles, des séances d'APP à destination des professionnelles des RPE sont mises en place.

Un groupement de commandes est nécessaire pour mutualiser les moyens.

Le service commande de la communauté d'agglomération du Puy en Velay lance un marché commun pour l'APP des RPE. Afin de bénéficier de ce marché la signature tripartite d'une convention de groupement de commandes par les trois EPCI est nécessaire. Le marché sera conclu pour une période initiale de deux ans, reconductible une fois.

Chaque membre participe aux frais de gestion du groupement.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme

AR Prefecture
043-200073401-20240613-2024063-DE
Reçu le 20/06/2024

mézencloiremeygal
Communauté de Communes

Les membres du groupement paieront directement leur part au prestataire retenu dans la répartition suivante :

- 8/10 du prix pour la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay,
- 1/10 pour la Communauté de communes Cayres-Pradelles,
- 1/10 du prix pour la Communauté de communes Mézenc-Loire-Meygal.

Les factures seront obligatoirement envoyées par le titulaire à chaque collectivité.

Après avoir entendu l'exposé du vice-président délégué à la petite enfance, le conseil communautaire approuve la constitution d'un groupement de commandes avec la communauté de communes de Cayres Pradelles et la la communauté d'agglomération du Puy en Velay pour mettre en place les séances d'APP en faveur des professionnels des RPE.

Il autorise la signature de la convention correspondante et donne délégation au Président pour ce faire.

Le Président, Jean-Marc Fargier

COMMUNAUTE DE COMMUNES MEZENC LOIRE MEYGAL

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme